



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

RÈGLEMENT NUMÉRO 10-10(2015)

ANNEXE 1 - GRILLE DE TARIFICATION À compter du 1^{er} mars 2015

1.	Vérification d'antécédents judiciaires	
1 a)	pour les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les transporteurs écoliers	68,00 \$
1 b)	pour les organismes à but non lucratif avec lesquels la Régie a une entente écrite (personnel bénévole seulement)	sans frais
1 c)	autre clientèle	68,00 \$
2.	Demande d'empreintes digitales pour Immigration Canada ou pour un emploi	68,00 \$
3.	Demande de pardon	
3 a)	prise d'empreintes digitales	68,00 \$
3 b)	formulaire seulement	68,00 \$
4.	Assistance policière – services particuliers	
4 a)	taux horaire par policier (minimum 4 heures)* <i>*sauf pour les prêts de services où il y a une entente signée entre la Régie et l'organisme en question</i>	113,00 \$
4 b)	taux horaire par véhicule du Service avec policier	28,00 \$ + taux applicable au # 4 a)
4 c)	taux horaire par véhicule du Service sans policier	52,00 \$
4 d)	taux horaire par véhicule tout terrain ou motoneige avec policier	17,00 \$ + taux applicable au # 4 a)
5.	Frais pour chèque retourné à la Régie par l'institution financière	29,00 \$
6.	Vérification d'un numéro de série de véhicule par un technicien qualifié	153,00 \$ + frais de location d'un local, le cas échéant